



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/975  
S/1997/707  
11 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Points 33 et 35 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 9 septembre 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final publié à l'issue du Sommet qui a réuni en Égypte, le 7 septembre 1997, le Roi Hussein de Jordanie, le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, et le Président de l'Égypte, M. Hosni Mubarak.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Soliman AWAAD

ANNEXE

[Original : arabe]

Communiqué sur les discussions qui se sont déroulées entre le  
Roi Hussein Bin Talal, le Président Mohamed Hosni Moubarak et  
le Président Yasser Arafat

(Le Caire, 7 septembre 1997)

À l'invitation du Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Hosni Moubarak, le Roi Hussein Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie, le Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Hosni Moubarak, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, se sont réunis au Caire le 7 septembre 1997 au Caire afin d'examiner la situation actuelle au Moyen-Orient et les obstacles qui se dressent sur la voie du processus engagé pour parvenir à une paix juste et globale.

Les trois dirigeants ont estimé que la situation actuelle était extrêmement grave pour tous les peuples de la région et qu'elle constituait une menace réelle pour les intérêts vitaux actuels et futurs. Aussi est-il nécessaire pour toutes les forces éprises de paix de conjuguer leurs efforts afin de faire échec aux plans des ennemis de la paix et de faciliter la reprise sans retard des négociations sous tous leurs aspects, et ce, sur les bases approuvées jusqu'ici par l'ensemble de la communauté internationale, toutes les parties concernées et les peuples de la région, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix et la réalisation des droits politiques légitimes du peuple palestinien.

Les trois dirigeants ont invité la communauté internationale, notamment les forces qui jouent un rôle essentiel en parrainant le processus de paix, à redoubler d'efforts, à tout mettre en oeuvre pour s'opposer aux dangers qui menacent le processus de paix, et à chercher les moyens qui lui permettraient de jouer un rôle plus actif et d'aider davantage les parties directement concernées par le conflit pour qu'elles puissent surmonter les obstacles actuels et se sortir de l'impasse, qui nuit considérablement à toutes les parties régionales et internationales. À ce sujet, ils se sont félicités de la visite que le Secrétaire d'État américain effectuera au Moyen-Orient dans les jours à venir et lui ont souhaité plein succès dans sa mission.

Les trois dirigeants ont réaffirmé qu'il fallait s'employer à faire renaître l'espoir parmi tous les peuples de la région et à aider ces derniers à s'acquitter de leurs obligations en vue d'instaurer la paix, objectif stratégique sur lequel on ne saurait revenir et qui ne peut pas faire l'objet de tractations. La paix, choix naturel et moral prôné par toutes les religions monothéistes, fait l'unanimité parmi les peuples et ouvre la voie à la sécurité, la stabilité et la prospérité, comme l'ont déclaré l'ensemble des dirigeants des pays arabes lors de la Conférence au sommet organisée le 23 juillet 1996 au Caire. C'est pourquoi, tous les peuples ont intérêt à s'opposer fermement aux allégations qui mettent en doute l'utilité de la paix et en entravent quotidiennement le processus, ainsi qu'à tous ceux qui lancent des appels à la vengeance, s'emploient à remettre en cause les acquis et les résultats obtenus

/...

grâce aux efforts déployés pour parvenir à une paix juste et globale, et essaient de se soustraire aux obligations et engagements qui ont été contractés dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

Les trois dirigeants estiment que, pour sauver le processus de paix des dangers qui le menacent, les parties directement concernées devraient prendre des mesures concrètes bien précises. Elles devraient notamment :

1. Réaffirmer l'engagement qu'elles ont pris d'oeuvrer sans relâche à l'instauration, dans les plus brefs délais, d'une paix juste et globale sur les bases convenues, sans poser de nouvelles conditions et sans adopter des positions incompatibles avec le processus de paix.

2. Renoncer à l'emploi de la force et à la violence, qui sont nettement contraires à l'esprit de la paix. À ce sujet, les trois dirigeants ont condamné les activités terroristes et de violence, qui font des victimes innocentes parmi les civils, quels qu'en soient les motifs et les auteurs. Ils voient dans ces actes l'oeuvre d'une très faible minorité – arabe et israélienne – dont l'objectif est de retarder le processus de paix et de priver les peuples de la région de leur droit naturel de vivre dans un monde rejetant la violence et vivant en paix et en sécurité.

3. Appliquer scrupuleusement et de bonne foi tous les accords conclus depuis le début du processus de paix, et s'acquitter des engagements et obligations contractés. Les parties ne devraient pas menacer de ne pas respecter les accords, car cela nuit aux relations internationales, jette le doute sur la crédibilité des accords adoptés et ratifiés et amènera les peuples de la région à ne plus avoir confiance dans les accords qui seront conclus à l'avenir. Sur ce point, les trois dirigeants ont réaffirmé que le Gouvernement israélien devait respecter l'accord relatif au redéploiement de ses troupes, dont la deuxième phase devait être exécutée le 7 septembre 1997.

4. Réaffirmer qu'elles ne prendraient pas de mesures et n'adopteraient pas de positions unilatérales incompatibles avec leurs engagements et obligations et avec l'esprit de la paix, ou susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur des questions qu'il a été décidé de régler par voie de négociation. Cela concerne en particulier la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres palestiniennes, l'imposition de châtiments collectifs à la population palestinienne, et les tentatives faites pour arrêter le statut juridique et effectif de la ville de Jérusalem hors des négociations sur le statut définitif. Les trois dirigeants ont invité les parties à appliquer toutes les dispositions de l'accord intérimaire signé le 28 septembre 1995 et à reprendre, dans les plus brefs délais, les négociations concernant le statut définitif. Par ailleurs, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures ou d'exécuter des projets susceptibles de modifier le statut de quelque partie que ce soit des territoires syriens situés à l'intérieur des frontières qui existaient au 4 juin 1967.

5. Adopter des positions et appliquer des politiques favorables à la reprise de négociations sérieuses et intensives sur les volets palestinien, syrien et libanais, et créer un climat qui permette aux négociations d'aboutir

et aux parties de parvenir à un accord sur les questions dont elles sont saisies.

À l'issue de leurs discussions, les trois dirigeants ont décidé de rester en contact entre eux et avec les parties concernées afin de sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve, et ce pour le bien de tous les peuples de la région.

-----